

Rapport de majorité sur le préavis municipal no 51 relatif au budget de l'exercice 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M.	Georges Grandjean	1 ^{er} membre
M.	Rodolphe Chatagny	rapporteur
M.	Daniel Calabrese	
M.	Eric Daellenbach	
M.	Samuel Freuler	
Mme	Angelita Galvez	
Mme	Iulica Gorgoni	
M.	Rasul Mawjee	
Mme	Isabelle Wegmann	

s'est réunie les 5, 12, 19, 22, 26 novembre et 3 décembre 2018

Excusés

19.11 Rasul Mawjee
22.11 Eric Daellenbach, Isabelle Wegmann

Remerciements

M. Gilles Davoine, municipal des finances et M. Julien Ménoret, boursier communal étaient présents lors de notre séance du 19 novembre 2018. Les membres de la commission des finances tiennent à les remercier pour leur disponibilité, la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion.

La COFIN reconnaît également l'effort et les détails fournis dans la rédaction du rapport, permettant ainsi de répondre à de nombreuses questions de détails.

Généralités

La commission des finances précise que le conseil communal vote uniquement le budget. Le plan des investissements, qui ne seront votés que lorsque la municipalité présentera un préavis, est annexé à titre indicatif.

Le budget a été calculé sur la base du taux fiscal de 62.5% et sur une augmentation de la population à 13'250 habitants en 2019. Fin 2017, la population de Gland s'élevait à 13'081 habitants.

Le budget 2019 présente un excédent net des dépenses de CHF 4'097'047 pour des revenus s'élevant à CHF 68'226'041 soit une augmentation de 8.7% par rapport au budget 2018 tandis que les charges croissent de 15.5%. Les acomptes de péréquations augmentent très fortement de CHF 4'529'755 pour s'établir à CHF 18'306'231.

En ce qui concerne la marge d'autofinancement brute, elle s'élève à CHF 4'164'025, mais seulement CHF 53'586 si on ne tient pas compte de la marge d'autofinancement provenant des comptes affectés. Ce chiffre est important car il a une incidence directe sur le niveau de l'endettement de notre commune. En effet la marge d'autofinancement est un indicateur sur le montant dont dispose la municipalité pour procéder à des investissements sans devoir faire appel à l'emprunt.

Deux facteurs sont les principaux responsables de la détérioration des finances communales par rapport au budget 2018 et aux comptes des années précédentes : la forte augmentation de la péréquation et la réforme de l'imposition des entreprises.

Comme indiqué de manière détaillée en page 16 du préavis, la charge de la péréquation sera en forte hausse en 2019 par rapport au budget 2018, mais à un niveau équivalent de celui de 2017. L'augmentation de la facture sociale au niveau cantonal est due principalement au volet social de la RIE III (subside à l'assurance maladie

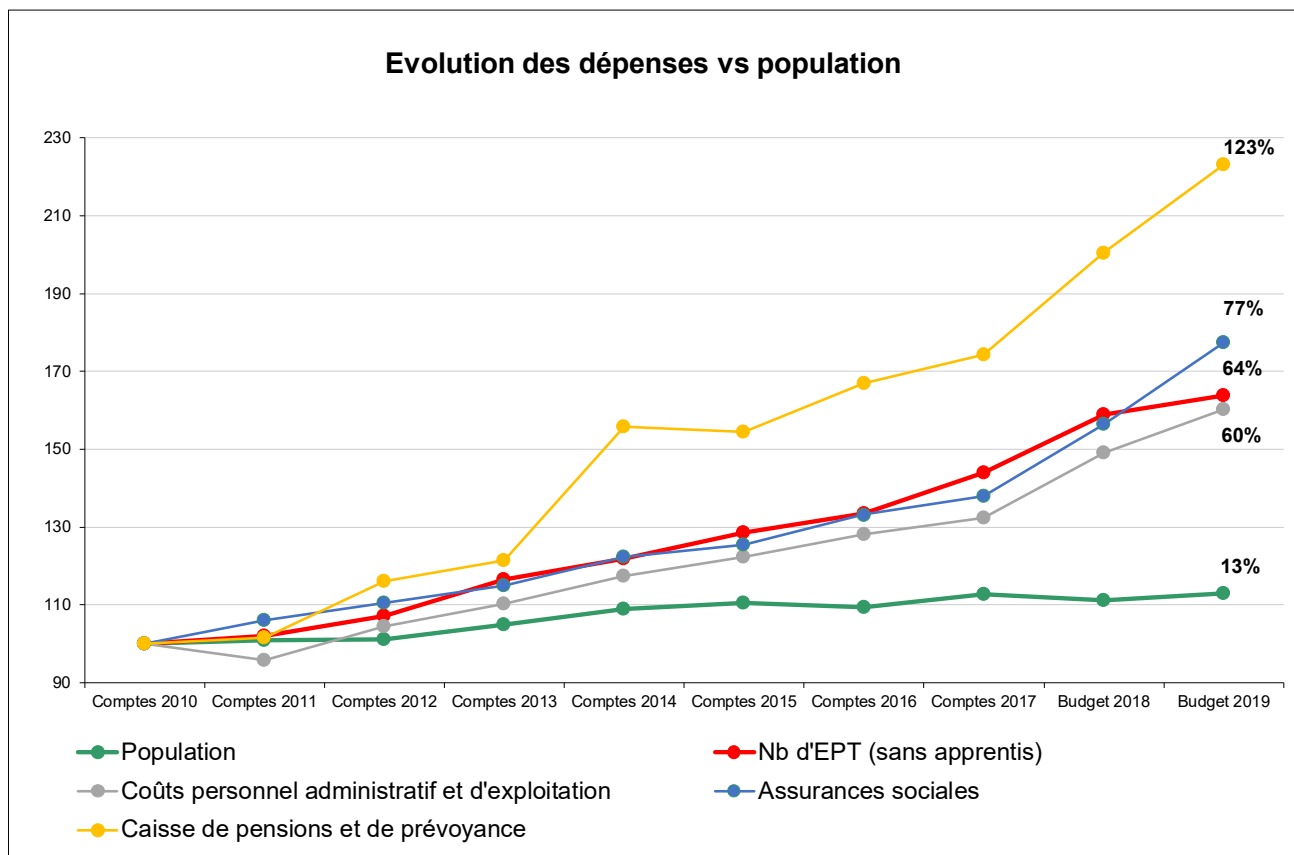
limitant la charge à 10% des revenus des assurés) et à l'augmentation des frais des PC à domicile. Pour Gland, l'augmentation de la facture sociale est amplifiée par les prélèvements conjoncturels qui sont estimés sur les recettes conjoncturelles 2017 de la commune.

L'évolution positive de la valeur du point d'impôt pénalise également la commune pour la péréquation directe.

Il est à noter qu'il y a une probabilité avérée de voir les acomptes 2018 corrigés à la hausse (CHF +4.1mio selon les estimations de la municipalité, mais il ne sera possible de connaître les chiffres définitifs qu'en juin 2019. La municipalité referra une estimation lors du bouclage des comptes 2018 et comptabilisera une provision dans les comptes au 31 décembre 2018. La correction de CHF 4.1mio aura pour effet de rapprocher le total des péréquations de 2018 à un niveau presque similaire à celui du décompte 2017 et des acomptes 2019, mais tout de même significativement inférieur. Cela confirme l'effet « en dents de scie » des péréquations. Par ailleurs, il convient de noter que l'estimation de CHF +4.1mio est basée sur les recettes d'impôts arrêtées au 31 octobre 2018 ; chiffres reçus le 16 novembre 2018, qui sont en avance sur les estimations du budget 2018. Les comptes 2018 devraient donc rester bons.

Concernant la RIE III, l'impact estimé est mentionné en page 2 du préavis, à savoir une perte estimée nette d'environ CHF 1'200'000. Mais la COFIN reste prudente sur ces chiffres. Il est difficile d'évaluer certains facteurs, comme la possibilité de voir certaines sociétés reporter leur bénéfice de 2018 à 2019 pour bénéficier d'un taux plus avantageux pour les sociétés suisses ou inversement pour les sociétés étrangères qui bénéficiaient d'arrangements fiscaux. Certaines sociétés étrangères pourraient également décider de quitter le canton. Si l'impact direct sur la commune de ces facteurs devraient rester faibles, il pourrait ne pas en être de même dans les autres communes, ce qui pourrait nous impacter par la péréquation.

L'évolution des dépenses inhérentes au personnel communal depuis 2010 par rapport à l'évolution de la population figure dans le graphique ci-dessous.



Nous continuons à constater une augmentation des dépenses liées au personnel. Au vu des années prochaines qui pourraient s'annoncer très difficiles pour les finances communales, la COFIN estime nécessaire de mettre un frein à cette croissance, voir même de se préparer à une réduction de la voilure. Des mesures devront être prises dès le budget 2020.

Voici maintenant l'analyse des dicastères dans le détail :

1- Administration générale

Ci-dessous, le tableau et le graphique montrent l'évolution des charges et des recettes de l'administration générale depuis 2015.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2015	6'263'180	641'105	5'622'075
Comptes 2016	6'692'750	619'958	6'072'792
Comptes 2017	7'427'084	609'865	6'817'219
Budget 2018	8'801'223	610'600	8'190'623
Budget 2019	9'641'420	674'000	8'967'420
<i>Evolution 2018-19</i>	<i>9.55%</i>	<i>10.38%</i>	<i>9.48%</i>

Il est à noter cette année encore une forte augmentation des charges par rapport au budget 2018, mais moins que l'année précédente (12.3%), pour un montant total de CHF 840'197.-. Il faut cependant relever que les comptes 2015 à 2017 se sont chaque fois soldés par des charges plus faibles que budgétées et des revenus supérieurs aux prévisions.

Une large part de cette augmentation est due aux frais liés au personnel (CHF 495'000.- y.c. cotisations et assurances). Les raisons en sont l'augmentation des ETP de 0.7, l'effet des postes créés en cours d'année 2018 et pris en compte pour la totalité de l'année, les augmentations et bonifications, pour finir certains postes ont dû être repourvus pour un salaire supérieur à la personne à remplacer ou au budget prévu, afin de coller aux réalités du marché. Nous aurions aimé connaître le nombre de recrutements concernés par cette situation, mais la réponse ne nous est pas parvenue dans les délais de la rédaction du présent rapport. Dans d'autres dicastères, il est à relever que certains engagements prévus en 2018 sont encore ouverts faute de candidats.

En dehors de petites augmentations de temps de travail, nous devons relever 0.5 ETP de plus pour le responsable MSST. Le titulaire consacre désormais l'entier de son temps à cette tâche, sécurité et santé au travail. Pour des raisons légales et réglementaires nous ne voulons pas contester ce poste.

Nous avons par ailleurs apprécié de recevoir les cahiers des charges pour les nouveaux postes demandés suite à notre rapport précédent.

Au niveau global de l'administration, le total des ETP prévu à fin 2018 se monte à 90.4 pour 104 collaborateurs, alors que le budget 2018 en prévoyait 93.4.

La municipalité fait aussi largement appel à des auxiliaires, en tout 124 personnes, dans la plupart des services. Dans ce cadre, il convient de parler de volume d'heures plutôt que d'ETP et celui-là passe globalement de 33'598 heures à 34'718 heures pour un montant en légère hausse de CHF 32'732.

Le programme de législature de la municipalité promet de dynamiser la ville et cela se traduit en chiffres par des budgets en hausse pour la culture et les sports. On peut tout particulièrement noter la hausse au compte de la patinoire mobile pour CHF 82'900.- (augmentations des recettes de CHF 30'000.- à retrancher) et de CHF 27'300.- au compte des manifestations sportives. Nous soutenons cette volonté de la Municipalité de continuer à faire de Gland une ville où il fait bon vivre et non seulement dormir.

Dans cette optique, la fête du 1er août va être repensée et un nouveau concept va voir le jour ; ensemble avec les frais liés à la réception du président du Grand Conseil, cela explique les CHF 30'000 de plus au compte des manifestations. La COFIN pense que les frais liés à cette réception devraient être pris sur le budget du conseil régional et donc propose de diminuer le compte 111.3170.00 de CHF 10'000.- et de fixer le nouveau montant à 170'000.-.

Pour finir, nous voudrions attirer l'attention sur la section autorités : globalement le compte est en diminution, mais ceci est uniquement dû à la baisse de la participation au titre du DISREN. Cette ligne est directement liée à l'activité du Conseil Régional et donc soumise à variations non maîtrisables.

Pour la COFIN la réorganisation de l'administration doit continuer, mais en essayant d'optimiser les ressources et donc sans faire appel à de nouveaux engagements de personnel ; en effet la venue d'un collaborateur génère en plus de la rémunération, des coûts liés à son activité et donc influe doublement sur le ménage communal.

Pour finir nous attirons l'attention du conseil sur l'apparition de la ligne de budget liée à NRTV, qui selon le préavis n° 30 a été acceptée pour le budget 2019 et 2020 et donc nous avons une obligation morale de ne pas le remettre en question.

2- Finances

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes et budgets de ce dicastère depuis 2015.

Pour les finances :

Finances	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2015	20'006'587	55'044'138	35'037'551
Comptes 2016	14'716'903	47'890'339	33'173'436
Budget 2017	14'389'388	50'197'697	35'808'309
Budget 2018	15'088'035	52'143'591	37'055'556
Evolution 2018-19	4.86%	3.88%	3.48%

Pour le détail des impôts :

Impôts	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2015	1'244'084	45'723'097	44'479'013
Comptes 2016	780'605	36'822'924	36'042'319
Comptes 2017	1'125'750	41'560'000	40'434'250
Budget 2018	1'065'000	42'778'400	41'713'400
Budget 2018			
Evolution 2018-19	-5.40%	2.93%	3.16%

L'équipe des finances ayant été renforcée en 2018, les charges du personnel resteront stables pour 2019. Des transferts d'activité et mise en place de nouvelles solutions informatique pour la gestion financières seront les activités phares du service.

Le préavis détaille aux pages 21 à 27 chacun des postes de ce dicastère et la commission ne relèvera que les informations clés et pertinentes.

La commission constate avec étonnement les fluctuations d'une année à l'autre de la péréquation cantonale. La demande d'acompte pour 2018 ayant été fortement sous-estimée par le canton avec CHF 10'001'140.- pour le budget 2018 contre CHF 12'945'227.- pour les comptes 2017. Le budget 2019 prévoit de nouveau de charges de CHF 13'456'280.-. Nous devons nous attendre en 2019 à des acomptes normalisés à la situation de commune et un paiement d'arriéré pour 2018. Cela aura certainement un impact sur la trésorerie communale.

Pour les personnes morales, la recette des impôts est sujette à la mise en vigueur de la réforme « RIE III VD ». Le taux d'imposition sur les bénéfices des entreprises passant de 20.55% à 13.59. Les recettes prévisibles passent de CHF 3,66 millions du budget 2018 à CHF 2.79 millions au budget 2019. Le canton a accepté de compenser cette baisse de recette avec une contribution unique en 2019 de CHF 442'762.-. La situation économique des entreprises et les éventuels transferts de bénéfices d'une année sur l'autre restant réservé.

Les recettes des impôts sur le revenu et la fortune pour les personnes physiques suit l'évolution normale de la population glandoise.

Des recettes supplémentaires sont attendues en raison du développement du quartier de la Combaz, des immeubles détenus par des entreprises et liquidations prochainement de successions et donations.

Les charges budgétées pour les intérêts des dettes de la commune se montent à CHF 610'000.-.

3- Bâtiments et urbanisme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2015.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2015	2'612'689	1'950'728	-661'961
Comptes 2016	2'642'239	1'880'880	-761'359
Comptes 2017	2'627'577	1'713'903	-913'674
Budget 2018	2'826'890	1'763'970	-1'062'920
Budget 2019	5'460'100	4'133'160	-1'326'940
<i>Evolution 2017-18</i>	<i>+93.15%</i>	<i>+134.31%</i>	<i>+24.84%</i>

Le total des charges et des revenus de ce dicastère est très influencé par le montant de la taxe communautaire qui sera facturée suite aux premières mises à l'enquête des futures constructions sur le plan de quartier de la Combaz ; ceci pour un montant CHF 2'254'620.- aussitôt attribué au fond de réserve « Équipement Communautaire ».

On note néanmoins un supplément de charges nettes de CHF 1'326'940.- supérieur au budget 2018 pour un montant de CHF 264'020.-, soit +24.84 %.

Le **secteur 30 Administration** fait ressortir un supplément de charges de CHF 147'430.- par rapport au budget 2018 et CHF 337'668.- frs par rapport aux comptes 2017, essentiellement dû à l'engagement d'une personne supplémentaire en 2018 et d'un(e) assistant(e) à la déléguée de l'énergie sollicité dans le cadre de ce budget 2019.

Le supplément de charges, par rapport au budget 2018, du secteur **35 Bâtiments**, de CHF 228'600.-, provient principalement d'augmentations dans les comptes ;

- 350.3123.00 Achat d'électricité +CHF 26'300.-
- 350.3141.00 Entretien des bâtiments +CHF 144'600.- augmenté au niveau des années 2017 et précédentes
- 350.3156.00 Entretien d'équipements et matériel spécialisé +CHF 20'000.- ainsi que de diverses petites adaptations dans les autres comptes.

Le secteur **36 Bâtiments du patrimoine financier** fait apparaître un bénéfice de CHF 490'490.-, stable par rapport au budget 2018 et aux comptes 2017.

Nouveau poste Assistant(e) à la déléguée cité de l'énergie

La commission des finances aurait souhaité un gel des engagements en 2019 vu le fort déficit de cet exercice et les incertitudes qui pèsent sur les années futures. Finalement, après une longue discussion, la majorité de la commission a estimé que les économies d'énergie étaient un thème important qui ne pouvait être remis à plus tard. La commune se doit d'être exemplaire à ce sujet.

A la suite du renouvellement du label Cité de l'énergie en 2017, la Municipalité a exprimé l'objectif d'atteindre le label Gold au terme du programme 2018-2022. Ce projet ambitieux nécessite une montée en puissance du suivi du projet dans sa globalité. En effet, le pilotage d'un tel projet doit se faire au niveau de tous les services de l'Administration. Des actions spécifiques ont été identifiées et devront se développer d'ici à 2021. Le label Gold apporte une plus-value en termes d'image pour la ville. Il permet également de prétendre à des subventions plus importantes CHF 20'000.- à 60'000.- par an et par projet soumis, au lieu de CHF 3'000.- à 5'000.- pour une ville qui n'aspire pas à être Gold.

La commission renonce donc à présenter un amendement pour contester cet engagement.

Nous souhaitons qu'au travers des rapports de gestion 2018 et 2019, les conseillers puissent mesurer l'apport de cette nouvelle force de travail dans le service.

4- Infrastructures et environnement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2015.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2015	6'721'135	3'667'257	-3'053'878
Comptes 2016	6'180'092	3'310'266	-2'869'826
Comptes 2017	6'400'194	3'463'940	-2'936'254
Budget 2018	6'814'583	3'705'290	-3'109'293
Budget 2019	8'403'550	5'181'100	-3'222'450
<i>Evolution 2018-19</i>	+23.32%	+39.82%	+3.64%

Nous nous sommes posé la question de savoir si un nouveau collaborateur était nécessaire aux espaces verts. La municipalité nous a répondu de la manière suivante :

Cette proposition d'engagement fait partie intégrante de la perspective de développement du service des infrastructures et de l'environnement annoncé à l'Exécutif en mars 2017.

L'analyse opérationnelle du service démontrait clairement la nécessité de rapatrier l'entretien de l'ensemble des parcs communaux au sein des espaces verts (ci-après EV). Actuellement, la Ville de Gland possède 25 parcs (39 ha) dont 21 sont à charge de la voirie (28 ha). L'objectif est de bénéficier des compétences métiers pour améliorer la convivialité des sites et de « soulager » la voirie afin de lui permettre de répondre favorablement au nombre croissant de manifestation pour lesquelles elle est sollicitée. Pour information, le montage et démontage des infrastructures dédiées aux manifestations sont effectuées par la voirie et ce travail a été réalisé pour 16 manifestations en 2016 contre 31 en 2018. De plus, la voirie cumule des heures supplémentaires d'un total de 423 heures au 1er septembre 2018.

Lors de la discussion sur le sujet, plusieurs membres de la commission ont mis en exergue l'augmentation importante de véhicules et machines facilitant le travail des employés, ainsi que le fait que ce service a déjà bénéficié d'un collaborateur supplémentaire dans le cadre du budget 2018. Autant de raisons qui auraient pu, selon ces membres, faire éviter ou reporter à tout le moins, cet engagement. Néanmoins la majorité de la commission accepte de compléter l'effectif du service des espaces verts.

Depuis le début de l'année, la collaboration avec l'EVAM ne se fait plus (arrêté par eux) et leur personnel représentait un 0.65 EPT pour les EV. Pour finir, l'engagement d'un apprenti horticulteur au mois d'août de cette année, le nombre de projet impactant (gestion différenciée, lutte contre les néophytes, corridors biologiques, etc...) et l'entrée en vigueur du plan de gestion des forêts (budget entretien des forêts a doublé entre 2017 et 2018) font que les tâches administratives effectuées par le chef des espaces verts se sont multipliées avec comme incidence une perte approximative d'un 0.3 EPT dans l'équipe opérationnelle.

Résumé des tâches supplémentaires :

Rapatriement de l'entretien des parcs = 1.0 EPT

Arrêt de la collaboration avec l'EVAM = 0.65 EPT

Tâches administratives et gestion du personnel (apprenti, projet lift, etc...) = 0.3 EPT

TOTAL = 1.95 EPT = 2.0 EPT

Il semblerait que les tâches ne peuvent pas être réduites et que ce poste est absolument nécessaire.

Le projet de la Combaz a une influence importante sur plusieurs taxes touchant plusieurs dicastères : la nouvelle taxe des équipements communautaires, pour lequel le projet de la Combaz est éligible (uniquement en cas de changement d'affectation et adoption d'un nouveau plan de quartier), la taxe de raccordements au réseau d'égouts et la taxe de raccordement au réseau d'eau). Pour les premiers bâtiments, les demandes des permis de construire ont été déposées par les promoteurs. Le SBU a donc des éléments concrets permettant d'estimer les taxes qui seront facturées en 2019. Concernant, les lots à bâtir en 2020 et années suivantes, les demandes de permis de construire n'ont pas encore été déposée et il y a trop d'incertitude pour l'instant pour se lancer dans des estimations. Ces taxes sont toutes affectées à des fonds de réserve et ne permettent pas d'améliorer le résultat du budget 2019. Mais elles pourront être utilisées pour certains projets comme la création de la crèche de la Combaz ou le réaménagement du Vieux-Bourg.

Quant à l'historique des fonds de réserve du secteur 4 (déchets, secteur 45, épuration et égouts, secteur 46) et leur état prévisionnel à fin 2018 et fin 2019 sur la base des attributions/prélèvements budgétés, ils se présentent comme suit :

Période	Fonds de réserve « Déchets »	Fonds de réserve « Epuration »	Fonds de réserve « Egouts »
31.12.2013	214'957	3'682'151	5'720'616
31.12.2014	214'957	3'667'155	5'930'145
31.12.2015	214'957	3'669'790	6'594'704
31.12.2016	219'667	3'455'557	6'575'769
31.12.2017	233'664	3'287'718	6'264'266
31.12.2018*	99'724	3'060'718	6'155'416
31.12.2019*	-92'526	2'885'318	7'069'776

* Estimation selon budgets 2018 et 2019

A noter, concernant le fonds de réserve « Déchets » qu'il n'est pas obligatoire d'équilibrer le secteur 452 (prélèvement budgété de CHF 173'600.-). La Municipalité analysera la situation lors du bouclage des comptes 2019. Sans ce prélèvement, le solde estimé du fonds de réserve « Déchets » serait positif de CHF 81'074.-.

5- Instruction publique et cultes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2015.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2015	6'049'264	493'831	-5'555'433
Comptes 2016	5'830'974	583'503	-5'247'471
Comptes 2017	5'377'779	653'012	-4'724'767
Budget 2018	5'542'172	645'450	-4'896'722
Budget 2019	5'670'782	632'400	-5'038'382
<i>Evolution 2018-19</i>	+2.32%	-2.02%	+2.89%

Le budget 2019 comparé à 2018, fait ressortir une légère augmentation des charges (2.32%), essentiellement due à la création d'un nouveau poste intitulé Chauffage à distance « Les Perrerets », et ceci malgré le fait qu'il n'y a plus le compte 513.3124.00 Achats de mazout.

513.3124.20 Chauffage à distance « Les Perrerets »

Suite au raccordement du centre scolaire « Les Perrerets » au réseau CAD d'Eikenøtt, nous constatons la création d'un nouveau poste dans le budget 2019, pour la somme de CHF 219'000.-.

La commission des finances s'est penchée sur l'augmentation des charges et l'efficacité du chauffage à distance par rapport au système de chauffage au mazout.

Selon les explications de la Municipalité, les dépenses annuelles pour le mazout du centre scolaire « Les Perrerets » pour les périodes 2013 à 2016, se situaient entre CHF 93'000.- et CHF 282'000.-, selon les variations du stock et du prix.

Pour consommer le mazout en stock, en anticipation des travaux d'assainissement de l'été 2018, l'achat de mazout pour 2017 a été exceptionnellement bas (95'000L environ contre 140'000L à 180'000L pour les années précédentes, soit un total de 68'099.-CHF). En 2018, les achats de mazout pour «Les Perrerets» se montent à CHF 18'710.- sur un total de CHF 148'000.- budgété.

Le mazout reste aujourd'hui l'énergie la moins chère sur le marché. Le coût du chauffage à distance est à comparer à l'ensemble des dépenses liées à une chaufferie : non seulement celles du combustible (mazout), mais également les investissements dans les installations et les dépenses d'entretien et de maintenance qui ne seront plus nécessaires. Le chauffage à distance n'est pas concurrentiel par rapport au mazout, mais ses nombreuses contreparties comme pollution de l'air, réchauffement climatique et dépendance à d'autres pays rendent son intérêt économique très relatif.

516.3185.00 Programmes de préventions

Augmentation de charges par rapport aux comptes 2017 de CHF +5'941.-

L'établissement primaire souhaite attribuer en 2019 l'intégralité du budget de CHF 9.- par élève, pour la mise en place de spectacles et d'autres actions de prévention, notamment au harcèlement de manière générale et au cyber harcèlement en particulier. Par ailleurs, les interventions proposées par « Action Innocence » autrefois gratuites sont désormais payantes.

522.3131.00 Eldora déficit d'exploitation

La somme de CHF 49'850.-CHF est prévue pour le budget 2019 alors que les charges 2017 s'élève à CHF 4'380.-.

Après une amélioration en 2017, il y a une perte de CHF 55'012.- à fin septembre 2018, pour un déficit d'exploitation budgété pour 2018 de CHF 8'600.-

Les investissements consentis en 2017 et 2018 et amortis sur 5 ans grèvent le budget 2019, notamment : renouvellement du parc véhicules pour les livraisons (2 véhicules remplacés en 2018), remplacement du tunnel de lavage et du groupe froid, plus le contrat de maintenance sur ces objets.

Pour information, voici l'historique des pertes des dernières années :

2017 : CHF 4'380.00

2016 : CHF 38'345.70

2015 : CHF 54'401.55

2014 : CHF 43'397.65

561.3011.00 Traitement du personnel CEF-conseillère école-famille

Cette augmentation de CHF +33'930.- par rapport au 2017 correspond à la création d'un deuxième poste de Conseillère Ecole-Famille à 50% en 2018 (prise de fonction le 1er novembre 2018). Les charges relatives à ce poste seront entièrement refacturées à l'AISE et l'ASIGE par le biais d'une convention.

L'augmentation par rapport au budget 2018 est due au déploiement complet du poste en 2019 (12 mois de salaire), alors qu'en 2018 le poste était budgété avec un départ au 1er avril (9 mois de salaire budgétés).

6- Police

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2015.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2015	3'999'693	607'334	-3'392'359
Comptes 2016	4'015'703	749'975	-3'265'728
Comptes 2017	4'147'973	761'393	-3'386'580
Budget 2018	4'103'774	684'000	-3'419'774
Budget 2019	4'158'397	697'700	-3'460'697
<i>Evolution 2018-19</i>	+1.33%	2.00%	+1.19%

Les charges de ce dicastère sont en légère augmentation (+ KCHF 50) par rapport au budget 2018 (mais inférieurs à l'augmentation moyenne sur les 8 dernières années (+KCHF 100 /an)), mais en ligne par rapport aux comptes 2017.

Les revenus sont eux stables par rapport au budget 2018, mais inférieurs de KCH 60 aux comptes 2017.

Le marché hebdomadaire a été ajouté à ce dicastère.

Les traitements relatifs au marché hebdomadaire concernent une seule personne, employée comme auxiliaire (300 heures/an à CHF 30.55/heure) et qui est en charge de la coordination du marché.

Suite au passage en zone 30 sous gare et la suppression de 2 passages piétons, le nombres d'heures pour les patrouilleuses scolaires (toujours employées comme auxiliaires) a été diminué comme suit : 2800 heures / an (soit 10h/semaines pendant 38 semaines pour 7 personnes) auxquelles il faut ajouter 140 heures de formation.

Les remboursements de frais des comptes 615.3061.00 / 615.3069.00 consistent principalement à des frais de déplacement pour des cours de formation complémentaire pour les ASP (module à Savatan : escalade des moyens, appréhension, spray). Il est à noter que la nature du compte 3061 a été changée en faveur du 3069 et ce dans toutes les sections des comptes, afin d'harmoniser le plan comptable et parce que le nouveau module salaires a été paramétré pour se déverser dans ce compte.

7- Sécurité sociale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2015.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2015	17'994'417	1'235'771	-16'758'646
Comptes 2016	15'782'396	1'599'745	-14'182'651
Comptes 2017	19'671'941	689'073	-18'982'868
Budget 2018	16'654'940	440'610	-16'214'330
Budget 2019	19'023'982	450'660	-18'573'322
<i>Evolution 2018-19</i>	+14.22%	+2.287%	+14.55%

Le budget 2019 présente un accroissement des charges de 14,22% par rapport à celui de 2018. Le montant budgété pour 2019 se rapproche de celui du résultat des comptes 2017.

Le secteur de la "Prévoyance sociale" présente la plus haute augmentation. Les causes sont mentionnées dans l'introduction de ce rapport.

On note aussi une augmentation des "Traitements" dans les services "Accueil de l'enfance" (CHF 41'000.-) et "Jeunesse" (CHF 81'400.-) suite à l'engagement de personnel :

- 1 Coordinatrice pédagogique 0,8 (ETP) dès le 1er octobre 2018
- 1 Délégué à la jeunesse 0,7 (ETP) dès le 1er mai 2018

Les "Traitements du personnel auxiliaire" sont aussi revus à la hausse car une augmentation des heures effectuées par les auxiliaires est prévue pour 2019 :

- Pause déj' CHF 23'800.- (+12,8%)
- Jeunesse CHF 5'700.- (+ 118,75%)

Le budget du compte 715.3664.20 "Skatepark en fête" a doublé pour 2019. Le but étant de pouvoir dynamiser cette fête et faire participer des animateurs locaux (musiciens, danseurs, etc.) qu'il conviendrait de rémunérer. Cet événement est très apprécié par les jeunes et les familles et la fréquentation est en constante augmentation.

8- Services industriels

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2015.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2015	2'668'347	2'675'149	6'802
Comptes 2016	2'360'048	2'240'908	-119'140
Comptes 2017	3'383'630	3'418'248	34'618
Budget 2018	2'766'400	2'737'150	-29'250
Budget 2019	3'164'750	3'160'500	4'250
<i>Evolution 2018-19</i>	+14.40%	+15.47%	-85.47%

L'analyse du Budget 2019 des Services Industriels, montre une nette augmentation par comparaison avec 2018. Il y a pour 2019 une large augmentation des charges et une aussi grande augmentation des revenus. Cependant, il y a quelques points qui méritent des éclaircissements.

Concernant l'attribution au fonds de réserve eau il y a cette année une forte augmentation. Comme la différence entre les revenus et les charges afférents au secteur 81 « Service des eaux », l'augmentation significative des « taxes de raccordement au réseau d'eau », explique la forte attribution au fonds de réserve eau.

Il y a à nouveau une forte augmentation depuis 2017 concernant l'entretien des bâtiments. Ce compte est lié à la station du Montant, qui est actuellement le seul « bâtiment » de l'entente intercommunale « SIDEMO ». Le budget de fonctionnement était de CHF 10'000.- en 2015 avec en parallèle le préavis 46/2013 prévoyant des adaptations de la station. La majorité des travaux ayant été effectués entre 2013 et 2015, une somme de CHF 6'000.- a été intégré dans le budget de 2016 et de CHF 7'000.- en 2017 afin de répondre à l'entretien courant.

Le bilan des deux années démontre un besoin d'avoir un montant d'environ CHF 5'000.- pour garantir l'entretien courant. Par conséquent, les budgets 2018 et 2019 intègrent ce montant. La différence budgétaire provient de

travaux ponctuels visant la sécurité des installations, de la qualité de l'eau et de la sécurité du personnel. Pour 2018, l'abattage d'arbres dangereux en zone S1 a été effectué pour lequel le budget prévoyait un montant de CHF 18'000.- Le budget 2019 prévoit l'installation d'une ventilation « tempête » avec une prévision budgétaire de CHF 60'000.- et le colmatage de fissure devisé à CHF 7'000.- Pour information, lors de fuite d'ozone, ce système (ventilation tempête) se met en route automatiquement et permet de garantir les seuils de sécurité vitale dans l'enceinte de la station.

Rappelons que les frais liés à SIDEMO sont en partie refacturés à Genolier et Arzier.

Résumé budget 2019 :

Entretiens courant =	CHF 5'000.-
Ventilation tempête =	CHF 60'000.-
Colmatage fissures =	CHF 7'000.-
TOTAL =	CHF 72'000.-

L'augmentation pour l'entretien du matériel d'exploitation est liée à l'automatisation des appareils de mesure de qualité de l'eau lors de piques de turbidité estimé à environ CHF 18'000.-.

L'augmentation des frais divers par rapport à 2018 sont dus aux analyses de l'eau qui augmentent de CHF 7'000.-. Les honoraires d'assistance technique augmentent de CHF 7'700.- et les honoraires avocats augmentent de CHF 6'200.-.

Analyse d'eau : Lors d'un contrôle traditionnel de la qualité de l'eau, des traces d'aluminium ont été détectées. Après plusieurs contrôles supplémentaires, celles-ci n'ont pas été retrouvées mais malgré cet état de fait, le Canton impose à la station du Montant un auto-contrôle plus approfondi sur une période de deux ans dans le but de garantir le bon fonctionnement de la station et la salubrité de l'eau. Cette période débutera en 2019 pour s'achever en 2020. Le SIE précise que ces mesures sont à titre préventives et qu'aujourd'hui aucun problème de traitement de l'eau n'est reconnu.

Honoraires techniques : La direction des travaux lié à la mise en place de la ventilation tempête prévue dans le compte 815.3141.00 « Entretien des bâtiments », est estimée à CHF 8'000.-

Honoraires avocats : Cet intitulé concerne l'ensemble des prestations juridiques en lien avec le projet de captage de la Cézille. En 2016 et 2017, un montant de CHF 3'000.- était dévolu à ceci et en 2018 rien n'était prévu, car le projet était à la phase d'approbation pour laquelle aucun honoraire d'avocat sont nécessaires. Actuellement, le projet étant à l'examen préalable, l'entente intercommunale prévoit une reprise d'activité d'avocat pour lever les éventuelles oppositions à l'enquête, qui se fera en début d'année. Des avis juridiques devront aussi se faire en 2018 pour les négociations d'interventions sur domaine privé pour réaliser des prospections hydrologiques.

L'augmentation du compte de « subvention pour développement durable – propre usage. Ce compte permet de couvrir des dépenses en lien avec le développement durable comme notamment les réseaux écologiques et Publibike, mais également des projets liés au label Cité de l'énergie. En 2018, on peut citer les dépenses liées à la Fête de l'énergie, aux sacs compostables et aux actions de communication sur les subventions.

La hausse prévue pour 2019 vise à soutenir de nouveaux projets en lien avec ce domaine (manifestations, repair cafés, électromobilité, toiture solaire).

Conclusions

La commission des finances s'inquiète de voir ce budget 2019 qui présente des comptes fortement négatifs et une marge d'autofinancement nette juste positive (+53'586), c'est-à-dire sans tenir compte de la marge d'autofinancement provenant de comptes affectés. L'année 2019 ne va pas mettre en péril la stabilité financière de la commune et c'est la raison pour laquelle la commission des finances a décidé de ne pas proposer d'amendements pour réduire la voilure. Mais il est important de noter que la péjoration de ce budget n'est pas due à un élément conjoncturel, mais principalement à une diminution des recettes fiscales des personnes morales (due à l'entrée en vigueur de la RIE III) et à une augmentation de la facture sociale. Ces éléments ont peu de chance de s'améliorer à court terme. La commission des finances espère que le travail du délégué à la promotion économique portera ses fruits et permettra à moyen terme de faire augmenter les recettes fiscales

des personnes morales. Mais en attendant des meilleures années, la commission des finances demande à la municipalité de réfléchir rapidement à des solutions si la situation se détériorait en 2020.

Il est important de rappeler deux chiffres : sur les 72 millions de charges du budget, le conseil communal ne peut décider des coupes que sur les 13 millions concernent les autorités et personnel et les 9 millions des biens, services et marchandises. Ainsi pour économiser 2 millions, il faut réduire de 10% ces deux postes. La commission des finances a décidé après de longues discussions de ne pas bloquer la création des 2.85 nouveaux postes qui n'aurait permis d'économiser qu'environ 200'000 Fr. Mais si la municipalité venait en 2020 avec un budget présentant une marge d'auto-financement nette négative sans avoir prévu des coupes budgétaires, la commission des finances serait dans la nécessité de proposer des coupes générales dans le budget. Le recours à une augmentation du taux d'imposition ne doit être que l'ultime solution après une cure d'amaigrissement du budget.

Même si la commission des finances ne propose pas d'amendement de restriction budgétaire, elle désire proposer un amendement de principe sur l'organisation de la réception du président du Grand Conseil, qui contribue pour CHF 10'000 à l'augmentation du compte 111.3170.00 pour les réceptions et manifestations. La COFIN pense que les frais liés à cette réception devraient être pris sur le budget du conseil régional et donc propose de diminuer le compte 111.3170.00 de CHF 10'000.- et de fixer le nouveau montant à 170'000.-.

Amendement

		Budget initial	Budget révisé	Ecart
111.3170.00	Réceptions, Manifestations	180'000	170'000	-10'000

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis no 51 amendé, soit :

- Accepter le budget de l'exercice 2019 de la Ville de Gland, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF 4'087'047.- et une marge d'autofinancement positive de CHF 4'227'611.-

Georges Grandjean
1er membre

Rodolphe Chatagny
rapporteur

Daniel Calabrese

Eric Daellenbach

Samuel Freuler

Angelita Galvez

Iulica Gorgoni

Rasul Mawjee

Isabelle Wegmann